

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 10 novembre 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 45

Délibération n° CC-2023-183

Objet de la délibération : CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT DE CONTRAT DE PROJET - CHARGE DE MISSION PLANIFICATION ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

L'an deux mil vingt-trois, le dix novembre, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 3 novembre 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FREYNET Jacques, GUIOL André, LAYOLO Cécile, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe, BARTHELEMY Olivier.

Absents ayant donné procuration :

- LOUDES Serge donne procuration à DEBRAY Romain, BRINGANT Gilbert donne procuration à FELIX Jean-Claude, DECANIS Alain donne procuration à CANO-MAIREVILLE Nathalie, BERTIN-PATOUX Lydie donne procuration à ARTUPHEL Ollivier, FIRMIN Myriam donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, GIUSTI Annie donne procuration à PAILLARD Carine, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANFRANCHI-DORGAL Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LANGE-RINAUDO Corinne donne procuration à GIULIANO Jérémy, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, MONDANI Denis donne procuration à VALLOT Philippe, NEDJAR Laurent donne procuration à LASSOUTANIE Chantal.

Absent suppléé :

- CLERCX David suppléé par FERRANTE Geneviève.

Absents : BETRANCOURT Claude, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LE METER Sophie, PELISSIER Magali, PIANELLI Serge, SALOMON Nathalie.

Secrétaire de Séance : Sébastien BOURLIN

Monsieur Gérard FABRE expose :

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L311-1 à L311-3 et L332-24 à L332-26 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale modifié ;

VU le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n°CC-2023-132 relative à la prise de la compétence Règlement Local de la Publicité ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération souhaite impulser une stratégie foncière communautaire s'inscrivant dans la recherche d'un meilleur équilibre entre développement du territoire d'une part, et prise en compte des enjeux patrimoniaux, environnementaux et climatiques d'autre part ;

CONSIDERANT que les besoins d'organisation des services nécessitent la création d'un poste de contrat de projet pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de 6 ans afin d'accompagner la CAPV dans le choix et la mise en œuvre d'outils de planification adaptés aux contraintes réglementaires en vigueur, aux spécificités du territoire et aux attentes exprimées par les élus locaux ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** la création d'un emploi non permanent de « Chargé de mission planification et aménagement du territoire » à temps complet à compter du 01 janvier 2024, dans le grade d'ingénieur territorial relevant de la catégorie hiérarchique A, afin de mener à bien le projet de mise en œuvre d'outils de planification adaptés aux contraintes réglementaires en vigueur, aux spécificités du territoire et aux attentes exprimées par les élus locaux, tout en s'inscrivant dans la dynamique de projet de territoire portée par l'agglomération.
- **D'APPROUVER** le recrutement d'un agent dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique et qu'il devra justifier d'un niveau BAC + 5.
- **D'APPROUVER** le principe selon lequel la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade des ingénieurs territoriaux, Catégorie A. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux. Le régime indemnitaire instauré par la délibération n° CC-2023-116 du 30 juin 2023 est applicable.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat de recrutement et ses éventuels renouvellements.
- **DE DIRE** que la dépense correspondante sera prévue au budget principal 2024 de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le*

Fait et délibéré à Brignoles, le 10 novembre
2023

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND